



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénéfices

Question écrite n° 102299

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la promesse faite par le Président de la République lors de son passage à la télévision le 25 janvier 2010 de partager en trois parties égales les profits des entreprises. À l'occasion de cette émission télévisée, le Président de la République s'est montré très ferme sur le thème du partage des profits par tiers entre les salariés, les actionnaires, et l'entreprise. Elle lui rappelle que le député Christian Eckert avait lui-même lancé cette idée en février 2009. Il semblerait que, devant le refus du Medef, rien de concret n'a été fait depuis. La question est donc toujours en suspens, malgré l'ultimatum fixé par le chef de l'État. Elle lui demande donc quel avenir le Gouvernement souhaite réservé à cette mesure qui intéresse l'ensemble de nos concitoyens qui sont salariés.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102299

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2427

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)